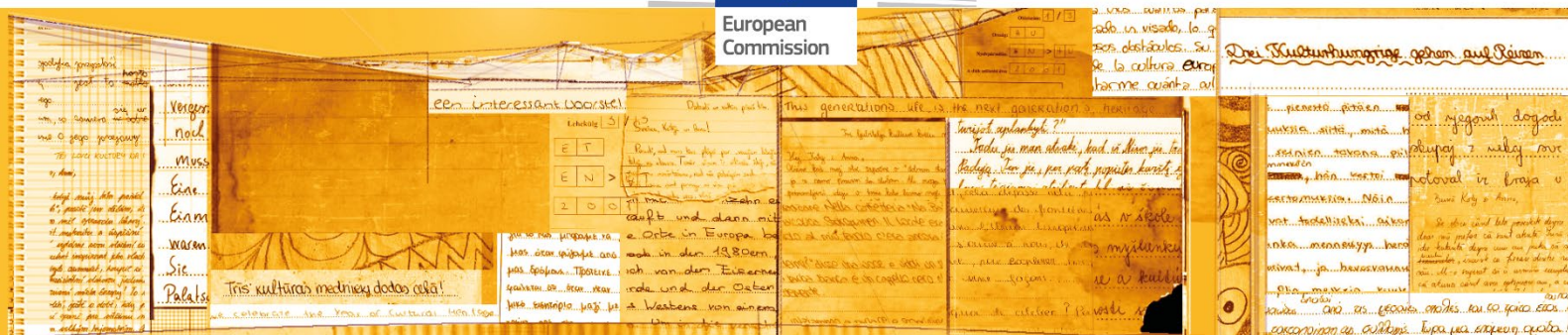




PHASE PRÉPARATOIRE.....	4
1. LANCEMENT DU CONCOURS ET INSCRIPTION DES ÉCOLES	5
1.1. Quelles sont les écoles qui peuvent participer?.....	5
1.2. Inscription des écoles	5
1.3. À quoi s'engagent les écoles qui s'inscrivent?.....	6
1.4. Matériel informatique nécessaire	6
2. SÉLECTION DES ÉCOLES	7
3. INSCRIPTION DES PARTICIPANTS.....	8
3.1. Inscription des participants sur la plateforme du concours.....	8
3.2. Comment les participants sont-ils sélectionnés?	9
3.3. Comment les données à caractère personnel sont-elles protégées?	9
3.4. Couples de langues.....	9
CONCOURS DE TRADUCTION	10
4. ORGANISATION DU CONCOURS ET JOUR DU CONCOURS	10
4.1. Participants présentant un handicap	11
4.2. Qui s'occupe des modalités pratiques du concours?	11
4.3. L'usage de dictionnaires ou de logiciels de traduction est-il autorisé pendant l'épreuve? ...	12
5. ÉVALUATION DES TRADUCTIONS ET PUBLICATION	12
5.1. Évaluation	12
5.2. Quels seront les critères d'évaluation des traductions?	13
5.3. Annonce des lauréats et formulaire d'autorisation	13
CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX	14
6. CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX	14
7. FRAIS.....	14
8. INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT ET DES INSTRUCTIONS.....	14
Pour plus d'informations:.....	15

INTRODUCTION

La direction générale de la traduction (DG Traduction) de la Commission européenne organise *Juvenes Translatores 2022*, **un concours de traduction en ligne** destiné aux écoles secondaires de l'Union européenne.

Les principales étapes du concours sont les suivantes:

- **phase préparatoire;**
- **concours de traduction** en ligne;
- **mentions spéciales** pour les traductions exceptionnelles;
- **cérémonie de remise des prix aux lauréats.**

Les instructions et le règlement applicables à chaque étape du concours sont expliqués en détail aux points 1 à 8 ci-dessous.

PHASE PRÉPARATOIRE

Elle comprend:

- l'annonce du concours;
- l'inscription des écoles;
- la sélection aléatoire des écoles participantes;
- l'inscription des participants par leurs écoles;
- la phase préparatoire au niveau local (voir les points 1 à 3).

La DG Traduction **annoncera le concours** sur son site web officiel consacré à *Juvenes Translatores* https://ec.europa.eu/info/education/juvenes-translatores_en et fournira un lien pour l'inscription sur la plateforme du concours.

....et sur les réseaux sociaux:

Facebook: <https://www.facebook.com/translatores/>

Instagram: <https://www.instagram.com/translatingforeurope>

 Si votre école souhaite participer, veuillez l'**inscrire** sur la **plateforme du concours** entre **le 2 septembre, à 12h00 (midi, heure de Bruxelles), et le 20 octobre 2022, à 12h00 (midi, heure de Bruxelles)** (voir le point 1) — le lien vers la plateforme du concours sera publié sur notre [site web officiel consacré à Juvenes Translatores](#) et sur les réseaux sociaux lorsque les inscriptions seront ouvertes.

Un **tirage au sort** (voir le point 2) sera organisé afin de **sélectionner les écoles qui participeront au concours**.

Chaque école sélectionnée peut **inscrire entre 2 et 5 participants**. Vous devez indiquer leurs noms et les couples de langues qu'ils ont choisis (la langue à partir de laquelle et la langue vers laquelle ils souhaitent traduire) sur la plateforme du concours pour le **16 novembre 2022 au plus tard** (voir le point 3).

Votre école est responsable de l'**organisation de l'événement au niveau local**. Cela signifie qu'il lui incombe de prendre toutes les dispositions pratiques, par exemple en fournissant des locaux, du personnel et l'infrastructure informatique appropriée (voir le point 1.1), et de veiller à ce que les participants bénéficient de conditions équitables et impartiales (voir le point 1.3 et les points 4 et 7).

CONCOURS DE TRADUCTION

Le **concours** se déroulera le **24 novembre 2022**, entre **10h00 et 12h00 (heure de Bruxelles)**.

Ce jour-là, chaque participant devra se connecter à la plateforme du concours en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe qui lui auront été attribués lors de son inscription. Lorsque les participants se connecteront à leur profil, le texte à traduire apparaîtra à l'écran. Les participants doivent traduire en ligne (et non sur papier) et transmettre leur traduction par l'intermédiaire de la plateforme du concours. Le concours se déroulera selon les modalités établies par chaque école. Les traductions doivent être effectuées pendant le laps de temps prévu officiellement pour le concours (voir le point 4).

La DG Traduction **évaluera** toutes les traductions et sélectionnera **une traduction gagnante par pays de l'UE** (voir le point 5).

CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

Les **lauréats** seront invités à une **cérémonie de remise des prix** qui aura lieu à Bruxelles au **printemps 2023**. La DG Traduction prendra en charge les frais de voyage et de séjour d'un lauréat, d'un adulte accompagnateur et d'un enseignant par pays (voir le point 6).

Toutes les informations importantes concernant le concours seront systématiquement publiées sur le [site web officiel de *Juvenes Translatores* \(JT\)](#) et sur les réseaux sociaux. Si vous faites partie des enseignants responsables du concours dans votre école, veuillez vérifier régulièrement ces sources d'information afin de ne manquer aucune information importante.

PHASE PRÉPARATOIRE

1. LANCEMENT DU CONCOURS ET INSCRIPTION DES ÉCOLES

La DG Traduction lancera le concours sur son site web officiel consacré à Juvenes Translatores (JT) (https://ec.europa.eu/info/education/juvenes-translatores_en) le:

2 septembre 2022 à 12h00 (midi, heure de Bruxelles).

Si votre école souhaite participer, elle doit remplir certaines conditions (voir le point 1.1).

Pour pouvoir participer, votre école doit **s'inscrire sur la plateforme du concours** (voir le point 1.2) — un lien sera publié sur notre [site web officiel consacré à Juvenes Translatores](#) et sur les réseaux sociaux lorsque les inscriptions seront ouvertes.

En s'inscrivant, votre école prend certains engagements (voir le point 1.3).

1.1. Quelles sont les écoles qui peuvent participer?

Seuls les établissements d'enseignement secondaire peuvent participer. Le concours n'est pas ouvert aux écoles qui enseignent les langues en cours du soir, ni aux organismes dispensant des cours de langue similaires qui ne font pas partie du programme de l'enseignement secondaire.

Les écoles doivent:

- être situées dans un pays de l'UE;
- être reconnues par les autorités chargées de l'éducation dans un ou plusieurs pays de l'UE;
- inscrire entre 2 et 5 participants **nés en 2005**;
- disposer d'un **accès à internet**;
- disposer du matériel informatique nécessaire (voir le point 1.4).

1.2. Inscription des écoles

Avant l'inscription, le professeur responsable doit avoir obtenu l'accord du **directeur (ou principal) de l'école pour la participation de son établissement** (seuls les professeurs peuvent inscrire leur école: les élèves ne le peuvent pas).

Lors de l'inscription (**une seule inscription par école**), l'école doit fournir:

- son nom et son adresse;
- le nom de l'enseignant responsable;
- au moins une adresse électronique valable.

Étant donné que nous communiquerons avec votre école exclusivement au moyen de cette adresse électronique, veuillez:

- consulter régulièrement votre boîte aux lettres électronique (et le dossier des courriels non sollicités ou «spam»);
- vous assurer qu'elle n'est pas pleine.

Les écoles qui souhaitent participer doivent **s'inscrire par l'intermédiaire de la plateforme du concours**. Un lien sera publié sur notre [site web officiel consacré à Juvenes Translatores](#) et sur les réseaux sociaux lorsque les inscriptions seront ouvertes.

Les inscriptions seront ouvertes entre **le 2 septembre, à 12h00 (midi, heure de Bruxelles), et le 20 octobre 2022, à 12h00 (midi, heure de Bruxelles)**. Les inscriptions incomplètes ou effectuées après la date limite ne seront pas acceptées.

L'école doit créer un compte, créer son propre nom d'utilisateur/mot de passe — veuillez noter soigneusement ces informations et les conserver: vous en aurez besoin à chaque connexion sur la plateforme du concours (y compris pour permettre l'accès des participants le jour du concours) — et remplir les champs requis pour l'inscription.

Le nom de l'école doit être indiqué dans son intégralité, si nécessaire en utilisant des majuscules et les lettres et signes diacritiques particuliers requis dans la langue de l'école. Aucune abréviation ne doit être utilisée. Exemple: Ukmergės Šilės Šilevičiaus gimnazija.

1.3. À quoi s'engagent les écoles qui s'inscrivent?

En s'inscrivant, votre école s'engage à respecter le règlement et les instructions du concours et, si elle est sélectionnée pour y participer, à organiser l'épreuve de traduction dans ses locaux le **24 novembre 2022**.

Elle doit notamment:

- sélectionner et inscrire les participants nés en 2005;
- mettre à disposition des locaux adaptés, du matériel informatique (voir le point 1.4) et du personnel pour le concours de traduction;
- permettre aux participants de participer au concours;
- veiller à ce que les participants et leurs parents ou tuteurs connaissent et acceptent le règlement et les instructions;
- veiller à ce que l'épreuve se déroule dans des conditions équitables et impartiales;
- si un participant de l'école fait partie des lauréats, lui permettre, ainsi qu'à son enseignant, de s'absenter de l'école pour assister à la cérémonie de remise des prix à Bruxelles.

L'école accepte également, dans l'éventualité où elle serait retenue, que son nom soit mentionné sur le [site web officiel de Juvenes Translatores](#).

Toute école qui ne respecte pas ces engagements peut être exclue du concours.

1.4. Matériel informatique nécessaire

- Un ordinateur par participant
- Le clavier correspondant à la langue cible
- L'ensemble du matériel informatique doit être prêt en temps utile avant le début du concours

L'école est chargée de veiller à ce que la connexion internet (au moins 1 Mbit/s) et l'ensemble du matériel informatique fonctionnent correctement.

Exigences techniques pour l'ordinateur:

- Systèmes d'exploitation:
 - Windows 10 ou version ultérieure
 - iOS 12,3 ou version ultérieure
- Navigateurs:
 - Chrome 101 ou version ultérieure
 - Firefox 100 ou version ultérieure
 - Safari 15,4 ou version ultérieure
 - Edge 100 ou version ultérieure
 - Opera 86 ou version ultérieure

Les navigateurs ne doivent pas comporter de modules d'extension (plug-ins) supplémentaires tels que des bloqueurs de publicités ou des correcteurs orthographiques. JavaScript doit être activé.

2. SÉLECTION DES ÉCOLES

Après la clôture des inscriptions, un tirage au sort électronique sera organisé pour sélectionner les écoles qui participeront au concours parmi celles qui se sont inscrites.

Le nombre d'écoles retenues pour chaque pays sera égal au nombre de sièges dont le pays concerné dispose au Parlement européen:

État membre	Écoles
Autriche	19
Belgique	21
Bulgarie	17
Croatie	12
Chypre	6
Tchéquie	21
Danemark	14
Estonie	7
Finlande	14
France	79
Allemagne	96
Grèce	21
Hongrie	21
Irlande	13
Italie	76
Lettonie	8
Lituanie	11
Luxembourg	6
Malte	6
Pays-Bas	29

Pologne	52
Portugal	21
Roumanie	33
Slovénie	8
Slovaquie	14
Espagne	59
Suède	21
TOTAL	705

Les écoles seront comptabilisées dans le quota du pays dans lequel elles sont situées. Par exemple, l'école espagnole *IES Liceo español* «Luis Buñuel», située en France, est comptabilisée dans le quota de la France.

La **liste des écoles sélectionnées** sera publiée sur le [site web officiel de Juvenes Translatores](#) à la fin du mois d'**octobre 2022**. La sélection est définitive et ne peut pas être contestée. Toutefois, si une école sélectionnée se retire du concours ou n'est pas en mesure de participer, et si le temps et les ressources disponibles le permettent, le quota du pays concerné peut être rempli par un second tirage au sort effectué parmi les écoles de ce pays. Dans ce cas, la liste publiée sur le site web peut ne pas être mise à jour, mais l'école concernée en sera informée directement.

3. INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Si votre école est sélectionnée lors du tirage au sort électronique (voir le point 2), les participants (voir le point 3.1) et les **couples de langues** qu'ils auront choisis (voir le point 3.4) devront être **inscrits** sur la plateforme du concours au plus tard le **16 novembre 2022 à 12h00 (midi, heure de Bruxelles)**. Ni les participants ni les couples de langues ne peuvent être modifiés après cette date. Si vous n'avez pas inscrit entre 2 et 5 participants avant cette date, nous annulerons votre participation et nous sélectionnerons une autre école. Si, pour des raisons imprévues, votre établissement ne peut participer au concours, veuillez en informer les organisateurs dès que possible.

3.1. Inscription des participants sur la plateforme du concours

Chaque école sélectionnée peut inscrire sur la plateforme du concours entre **2 et 5 participants**, qui doivent:

- être **nés en 2005**;
- être **inscrits à titre permanent** dans l'école.

La règle de l'année de naissance vise à créer des conditions égales pour les systèmes éducatifs de tous les pays de l'UE.

L'école doit informer le(s) parent(s) ou tuteur(s) de chaque participant de la participation de ce dernier au concours.

L'école doit avoir inscrit ses participants sur la plateforme du concours pour le **16 novembre 2022** à 12h00 (midi, heure de Bruxelles).

3.2. Comment les participants sont-ils sélectionnés?

Les écoles peuvent définir leurs propres critères de sélection. Ceux-ci doivent être clairs, équitables et non discriminatoires. Si la DG Traduction considère qu'une école a utilisé des critères injustes ou discriminatoires, elle peut l'exclure du concours.

3.3. Comment les données à caractère personnel sont-elles protégées?

La DG Traduction garantira la protection de toutes les données à caractère personnel reçues, conformément à la législation applicable.

Les noms des écoles et des lauréats de chaque pays seront publiés en ligne, de même que les traductions gagnantes (voir le point 5). Il se peut que le voyage des lauréats à Bruxelles pour la cérémonie de remise des prix fasse l'objet d'une couverture médiatique.

Des informations plus détaillées sur la manière dont la DG Traduction remplit ses obligations concernant la protection des données à caractère personnel figurent dans le formulaire d'autorisation de *Juvenes Translatores* et dans la [déclaration relative à la protection de la vie privée](#) qui l'accompagne. Ceux-ci seront envoyés par courrier électronique aux enseignants des lauréats du concours.

3.4. Couples de langues

L'école doit indiquer le **couple de langues** choisi par chaque participant, c'est-à-dire la langue à partir de laquelle et la langue vers laquelle il compte traduire. *Langue source* = la langue à partir de laquelle il traduit. *Langue cible* = la langue vers laquelle il traduit.

Les participants sont libres de choisir la langue source et la langue cible de leur traduction parmi les langues officielles de l'Union européenne. Ces langues sont les suivantes:

allemand (DE), anglais (EN), bulgare (BG), croate (HR), danois (DA), espagnol (ES), estonien (ET), finnois (FI), français (FR), grec (EL), hongrois (HU), irlandais (GA), italien (IT), letton (LV), lituanien (LT), maltais (MT), néerlandais (NL), polonais (PL), portugais (PT), roumain (RO), slovaque (SK), slovène (SL), suédois (SV) et tchèque (CS).

Le choix du couple de langues de chaque participant doit être effectué pendant la période d'inscription des participants sur la plateforme du concours. Ce choix ne peut pas être modifié après la date limite du 16 novembre 2022. Veuillez donc vous assurer que ces informations sont correctes.

Il est vivement conseillé aux participants de traduire *vers* leur langue maternelle ou leur langue la plus forte. Il doit toutefois s'agir d'une des langues officielles de l'UE figurant dans la liste ci-dessus.

CONCOURS DE TRADUCTION

4. ORGANISATION DU CONCOURS ET JOUR DU CONCOURS

Le **concours** se déroulera le **24 novembre 2022**, entre **10h00 et 12h00 (heure de Bruxelles)**.

Le jour du concours, les participants se connecteront simultanément sur la plateforme du concours avec leur nom d'utilisateur et leur mot de passe (que l'enseignant responsable aura reçus par courrier électronique après les avoir inscrits). Une fois connectés, les participants verront immédiatement s'afficher à l'écran le texte source dans la langue qu'ils ont choisie. Ils pourront alors saisir leur traduction dans un cadre situé à côté de ce texte. **Pendant qu'ils traduisent, ils doivent penser à sauvegarder régulièrement le texte de leur traduction.** Une fois qu'ils ont terminé ou que le temps imparti pour le concours est écoulé, les participants doivent sauvegarder et soumettre leur traduction sur la plateforme du concours. Ils recevront un message automatique (qu'ils peuvent imprimer s'ils le souhaitent) confirmant que leur traduction a bien été soumise. L'enseignant responsable peut également voir apparaître les traductions sauvegardées sur la plateforme du concours, sur la page d'aperçu des participants.

Le concours de traduction doit avoir lieu dans les locaux de l'école et se dérouler simultanément dans toutes les écoles participantes — **entre 10h00 et 12h00 (heure de Bruxelles)**.

L'école doit veiller à ce que l'environnement informatique fonctionne correctement et doit tout mettre en œuvre pour que le concours se déroule dans des conditions équitables et impartiales.

 **Les participants doivent travailler seuls (et non par deux ou par équipe), sans aide de leurs professeurs.**

Les écoles peuvent autoriser d'autres élèves à y prendre part à titre officieux (elles peuvent organiser en parallèle un concours interne ou utiliser l'épreuve du concours pour évaluer les élèves, par exemple), mais elles ne doivent en aucun cas transmettre ces traductions à la DG Traduction. La plateforme du concours ne peut être utilisée à cette fin.

Avant que le **temps imparti pour le concours ne soit écoulé**, les participants doivent:

- **sauvegarder et soumettre** leur traduction sur la plateforme du concours;
- l'imprimer, s'ils le souhaitent.

Si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, votre école n'est pas en mesure d'envoyer les traductions comme indiqué ci-dessus, veuillez envoyer un courriel (DGT-TRANSLATOIRES@ec.europa.eu) à l'équipe JT, qui vous indiquera la marche à suivre.

Les traductions doivent être terminées à la fin du temps imparti pour le concours. Cependant, si pour une raison technique, les élèves se connectent avec un retard d'une quinzaine de minutes, le temps alloué doit être prolongé d'autant. Chaque participant dispose d'un délai de deux heures pour la traduction. Les élèves ne pourront toutefois pas soumettre leur traduction sur la plateforme du concours 15 min après le temps officiel imparti et les traductions devront donc nous être envoyées par courrier électronique (voir ci-dessus) immédiatement.

⚠ En cas de problème technique général au début de l'épreuve, de problèmes de connexion persistants ou d'autres problèmes majeurs pendant le concours, veuillez:

- **rester calme**: nous trouverons une solution;
- consulter notre **page Facebook** <https://www.facebook.com/translatores/>, sur laquelle nous pouvons publier des informations ou messages urgents;
- **commencer à traduire en utilisant la méthode de remplacement suivante**:
 - **télécharger les textes sources** qui auront été publiés sur le [site web officiel de Juvenes Translatores](#) au début de l'épreuve et
 - **traduire dans Microsoft Word ou un autre logiciel similaire (mais toujours de manière électronique, et non sur papier).**

De cette manière:

- a) chaque participant pourra **copier/coller sa traduction sur la plateforme du concours** une fois le problème technique résolu et la soumettre via la plateforme comme prévu initialement; ou
- b) si le problème technique n'est pas résolu avant la fin du concours, le professeur pourra nous **envoyer par courriel la version électronique des traductions des participants**. L'équipe de Juvenes Translatores les chargera dans le profil de chaque participant, ce qui permettra aux traducteurs de la DG Traduction de toutes les évaluer sur la plateforme du concours.

Dans la mesure du possible, l'équipe JT répondra aux questions et fournira des conseils par courrier électronique (DGT-TRANSLATOIRES@ec.europa.eu) à tous les stades du concours.

4.1. Participants présentant un handicap

Les écoles ne doivent pas établir de discrimination à l'égard des élèves présentant un handicap. L'équipe JT est consciente qu'il peut être nécessaire de prendre certaines dispositions pour permettre à ceux-ci de participer au concours dans des conditions équitables. S'il existe une possibilité que ces dispositions soient contraires au règlement (par exemple, si le handicap d'un participant fait qu'il a besoin de plus de temps pour saisir le texte de sa traduction et achever celle-ci), contactez l'équipe JT en indiquant le handicap et les dispositions proposées, afin d'obtenir une autorisation préalable.

4.2. Qui s'occupe des modalités pratiques du concours?

Les écoles sont chargées de l'organisation du concours dans leurs locaux. Elles s'occupent à ce titre de toutes les modalités pratiques le jour du concours, à savoir:

- réunir les participants sur le lieu du concours;
- veiller à ce que chaque participant dispose du matériel informatique et de la connexion internet nécessaires (voir le point 1.4);
- fournir aux participants leur nom d'utilisateur/mot de passe (attribué à chaque participant lors de l'inscription), afin qu'ils aient accès à la plateforme du concours et qu'ils puissent traduire le texte;
- surveiller les participants pendant le concours, notamment pour s'assurer qu'aucun outil de traduction interdit ne soit utilisé (voir le point 4.3);
- veiller à ce que les participants sauvegardent et soumettent leurs traductions à la fin du concours.

4.3. L'usage de dictionnaires ou de logiciels de traduction est-il autorisé pendant l'épreuve?

 Les outils suivants **peuvent** être utilisés:

- dictionnaires *papier et/ou en ligne*

Les dictionnaires étant des outils professionnels indispensables, les **participants sont autorisés à utiliser des dictionnaires papier et/ou en ligne**. Les dictionnaires bilingues et monolingues sont autorisés.

 Les outils suivants **ne peuvent pas** être utilisés:

- vérificateurs orthographiques;
- outils de traduction assistée par ordinateur (TAO);
- traduction automatique (Google Translate, par exemple).

En cas d'utilisation d'un des outils ci-dessus, la traduction concernée sera disqualifiée.

5. ÉVALUATION DES TRADUCTIONS ET PUBLICATION

5.1. Évaluation

Chaque traduction sera évaluée par un comité composé de traducteurs et réviseurs professionnels de la DG Traduction.

Au terme de l'évaluation, un jury présidé par le directeur général de la DG Traduction sélectionnera **la meilleure traduction de chaque pays de l'UE**.

Les décisions du comité et du jury sont irrévocables. Les traductions et leurs évaluations peuvent être reproduites et utilisées en interne par les institutions de l'UE pour des formations sur l'évaluation des traductions. Les traductions gagnantes seront publiées sur le [site web officiel de Juvenes Translatores](#).

Les travaux et les délibérations du comité et du jury sont confidentiels. Aucune note individuelle ne sera publiée et aucun commentaire ne sera communiqué concernant une traduction particulière.

Des **mentions spéciales** pourront être attribuées à quelques participants, si leurs traductions sont d'excellente qualité. Les professeurs concernés en seront informés personnellement par courrier électronique, après l'annonce des lauréats à la fin du mois de février 2023.

Tous les participants et les enseignants recevront un **certificat**. Toutes les écoles qui auront participé au concours recevront un courriel comportant un lien leur permettant de télécharger sur la plateforme du concours: un *certificat de participation* pour chaque élève ayant soumis une traduction; un *certificat* pour l'enseignant ayant organisé le concours dans l'école.

5.2. Quels seront les critères d'évaluation des traductions?

Le comité appliquera les mêmes critères que ceux utilisés pour l'évaluation des traductions effectuées au sein de la DG Traduction, à savoir:

- précision de la traduction;
- capacité à écrire correctement (grammaire et choix des expressions);
- aisance de l'écriture;
- créativité des solutions choisies.

Le comité peut exclure toute traduction qu'il estime ne pas avoir été produite dans des conditions équitables et impartiales, par exemple s'il apparaît que des outils interdits ont été utilisés (voir le point 4).

5.3. Annonce des lauréats et formulaire d'autorisation

La liste des **lauréats** sera publiée au début du mois de **février 2023**.

L'équipe JT enverra par courriel à l'école de chaque lauréat un formulaire d'autorisation que l'école devra **imprimer, faire signer par l'élève et ses parents/tuteurs** (voir ci-dessous) **et renvoyer** aux organisateurs avant la date limite, avec la copie d'une **pièce d'identité valide** de l'élève.

Le formulaire doit être signé par:

- l'élève;
- le(s) parent(s)/tuteur(s) de l'élève (*si celui-ci a moins de 18 ans au moment du voyage à Bruxelles*).

Dans ce formulaire, le(s) parent(s) ou tuteur(s) et l'élève conviennent que:

- la traduction peut être publiée sur le site web officiel du concours et reproduite et utilisée en interne par les institutions de l'UE pour des formations sur l'évaluation des traductions;
- l'élève sera autorisé à se rendre à Bruxelles pour la cérémonie de remise des prix;
- des photos et des enregistrements vidéo de la cérémonie de remise des prix et de la visite à Bruxelles pourront être publiés sur le site [web officiel de Juvenes Translatores](#) et sur les réseaux sociaux;
- un parent ou tuteur accompagnera l'élève lors de la cérémonie de remise des prix à Bruxelles.

Notre [déclaration relative à la protection de la vie privée](#) annexée au formulaire d'autorisation explique le mode de collecte, de traitement et d'utilisation des données à caractère personnel, dans le strict respect de la législation en vigueur.

CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

6. CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

Les lauréats, avec chacun un adulte accompagnateur et un enseignant, seront invités à participer à une cérémonie de remise des prix organisée au printemps 2023 à Bruxelles.

Les lauréats de moins de 18 ans au moment de la cérémonie devront être accompagnés par un parent ou un tuteur, ou un adulte autorisé par ce dernier, qui devra assumer l'entière responsabilité du lauréat pendant le voyage et le séjour à Bruxelles.

La Commission organisera et prendra en charge le voyage¹, le logement et certains repas. La Commission ne contractera ni ne paiera aucune assurance couvrant le voyage ou le séjour à Bruxelles en dehors de l'assurance générale couvrant les visiteurs qui se trouvent dans ses bâtiments. Le lauréat, son accompagnateur et l'enseignant devront se munir des documents de voyage nécessaires.

7. FRAIS

Les écoles doivent prendre en charge tous les frais liés à l'organisation du concours au niveau local et fournir les locaux pour le concours.

8. INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT ET DES INSTRUCTIONS

L'interprétation que fait la DG Traduction du présent règlement ne peut être contestée.

¹ La Commission financera le voyage du pays d'origine du lauréat vers son hôtel à Bruxelles, excepté les courts transferts comme le taxi de et vers l'aéroport/la gare dans le pays d'origine.

Pour plus d'informations:

- Site web officiel Juvenes Translatores: [*Juvenes Translatores*](#)
- Envoyez vos questions par courriel à l'équipe *Juvenes Translatores*: DGT-translatores@ec.europa.eu
- Adressez-vous à la personne de contact chargée du concours au bureau local de la DG Traduction dans votre pays: http://ec.europa.eu/info/dg-translation-local-offices_en
- Facebook: [*Juvenes Translatores*](#)
- Instagram: [*Traduire pour l'Europe*](#)